

Direction des Statistiques Démographiques et Sociales

N° F1306

**INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION 1998-2012
SELON LA REGION D'HABITATION DES MÉNAGES
ET SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE**

AXELLE CHAUVET-PEYRARD

Document de Travail



Institut National de la Statistique et des Études Économiques

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Série des Documents de Travail
de la
DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

N°F1306

INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION 1998 - 2012

SELON LA RÉGION D'HABITATION DES MÉNAGES

ET SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE

AXELLE CHAUVET-PEYRARD

(DIVISION PRIX A LA CONSOMMATION)

Document de travail

Septembre 2013

Ces documents de travail ne reflètent pas la position de l'INSEE et n'engagent que leurs auteurs.
Working-papers do not reflect the position of INSEE but only their authors' views.

Indices des prix à la consommation

1998 – 2012

selon la région d'habitation des ménages

et selon la taille de la commune de résidence

Résumé

L'indice des prix à la consommation (IPC) mesure l'évolution des prix d'un ensemble de biens et services représentant la consommation de *l'ensemble des ménages* résidant sur le territoire national. La constitution de l'indicateur global qu'est l'IPC nécessite de considérer une structure de consommation moyenne sur l'ensemble des Français.

Afin d'apprécier les disparités qui existent en termes d'inflation d'un Français à l'autre, l'INSEE met à disposition du public, depuis 2006, des IPC déclinés par catégories de ménages, dans lesquels on tient compte de la variabilité des structures de consommation. Ces IPC sont toujours calculés à partir de l'ensemble des observations de prix effectuées chaque mois sur le territoire métropolitain.

Mais un cas particulier se pose lorsqu'on souhaite calculer des IPC pour des catégories de ménages définies par des critères géographiques, puisqu'alors il convient à la fois de considérer la structure de consommation particulière des habitants de la région considérée et de restreindre le champ des observations de prix à cette même région.

L'objet du présent document est de mettre en œuvre ce principe pour calculer des séries d'IPC depuis 1998 (année de référence de l'IPC) par « grande » région d'habitation ainsi que par taille de la commune de résidence. Le document fournit les 14 séries d'IPC ainsi calculées et propose une analyse des résultats. On trouve que les ménages les plus soumis à l'inflation sont ceux qui résident dans les communes rurales, principalement à cause de leur plus forte consommation en carburants et en combustibles liquides (fioul), produits dont les prix croissent à une très forte vitesse.

Mots-clés : indice des prix à la consommation, catégorie de ménage, inflation, disparités géographiques, région d'habitation, taille de la commune de résidence, ZEAT, unité urbaine, région

Sommaire

VUE D'ENSEMBLE DU DOCUMENT	5
1 CONTEXTE	6
2 OBJET DE LA PRÉSENTE ÉTUDE	7
3 MÉTHODE	8
3.A CALCUL DES IPC « PARIS » ET « PROVINCE »	8
3.B CALCUL DES IPC PAR CATÉGORIES DE MÉNAGES SELON LA RÉGION D'HABITATION ET LA TAILLE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE	9
3.C LIEN ENTRE LES DIFFÉRENTS IPC CALCULÉS	10
4 RÉSULTATS	11
4.A CALCUL DES IPC « PARIS » ET « PROVINCE »	11
4.B CALCUL DES IPC SELON LA RÉGION D'HABITATION DU MÉNAGE	12
4.C CALCUL DES IPC SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE	15
CONCLUSION	19
ANNEXE A – PONDÉRATIONS CATÉGORIELLES	21
ANNEXE B – SÉRIES D'IPC PAR CATÉGORIES « GÉOGRAPHIQUES » DE MÉNAGES	23
SELON LA RÉGION D'HABITATION (ZEAT)	23
A. IPC DES RÉSIDENTS DE LA RÉGION PARISIENNE	23
B. IPC DES RÉSIDENTS DU BASSIN PARISIEN	24
C. IPC DES RÉSIDENTS DU NORD DE LA FRANCE	25
D. IPC DES RÉSIDENTS DE L'EST DE LA FRANCE	26
E. IPC DES RÉSIDENTS DE L'OUEST DE LA FRANCE	27
F. IPC DES RÉSIDENTS DU SUD-OUEST DE LA FRANCE	28
G. IPC DES RÉSIDENTS DU CENTRE-EST DE LA FRANCE	29
H. IPC DES RÉSIDENTS DES RÉGIONS DE LA MÉDITERRANÉE	30
SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE	31
I. IPC DES RÉSIDENTS DE COMMUNES RURALES	31
J. IPC DES RÉSIDENTS D'UNITÉS URBAINES DE MOINS DE 20 000 HABITANTS	32
K. IPC DES RÉSIDENTS D'UNITÉS URBAINES COMPRENANT ENTRE 20 000 ET 100 000 HABITANTS	33
L. IPC DES RÉSIDENTS D'UNITÉS URBAINES AYANT PLUS DE 100 000 HABITANTS, HORS UNITÉ URBAINE DE PARIS	34
M. IPC DES RÉSIDENTS DE L'UNITÉ URBAINE DE PARIS, HORS VILLE DE PARIS	35
N. IPC DES RÉSIDENTS DE LA VILLE DE PARIS	36

Vue d'ensemble du document

L'indice des prix à la consommation (IPC) mesure l'évolution des prix d'un ensemble de biens et services représentant la consommation de *l'ensemble des ménages* résidant sur le territoire national. La constitution de l'indicateur global qu'est l'IPC nécessite de considérer une structure de consommation moyenne sur l'ensemble des Français. *Stricto sensu*, cette structure de consommation ne correspond pas à une réalité concrète observable (le Français « moyen » n'existant pas) et donc, l'indice recouvre des réalités individuelles potentiellement très dispersées.

Afin d'apprécier ces disparités, l'INSEE met à disposition du public, depuis 2006, des IPC déclinés par catégories de ménages, dans lesquels on tient compte de la variabilité des structures de consommation. Dans ces indices, on repart de l'ensemble des prix observés sur tout le territoire, et on applique à ces évolutions de prix élémentaires des poids qui reflètent la structure des dépenses de consommation propre à la catégorie de ménages considérée.

Dans le cas où la catégorie considérée dépend d'un critère géographique comme la région d'habitation ou encore la taille de la commune de résidence, une difficulté méthodologique supplémentaire s'ajoute. En effet, considérons par exemple qu'on souhaite calculer un IPC des ménages habitant la ville de Paris. Non seulement il convient de pondérer les évolutions de prix élémentaires relativement à la constitution du budget typique d'un résident de la ville de Paris (comme pour tout IPC décliné pour une catégorie de ménages), mais au-delà, on souhaiterait que les prix élémentaires considérés dans l'indice soient observés localement à la ville de Paris.

L'objet de la présente étude est justement de calculer des IPC par catégorie de ménages, selon leur région d'habitation et la taille de leur commune de résidence, en introduisant au niveau élémentaire une distinction entre les prix observés dans l'unité urbaine de Paris et ceux observés, pour les mêmes produits, en dehors de l'unité urbaine de Paris.

Les résultats se découpent en trois grands ensembles :

- ✓ Tout d'abord, on constitue des séries d'IPC, à partir de prix observés localement, pour les deux grands territoires considérés : unité urbaine de Paris d'une part, reste de la métropole d'autre part. Ces IPC sont calculés à structure de consommation identique, c'est-à-dire en appliquant les pondérations du panier de biens moyen qui est celui de l'IPC d'ensemble. Ce calcul fait apparaître que, à structure de consommation identique, la croissance des prix d'ensemble sur le long terme se fait légèrement plus lentement au sein de l'unité urbaine de Paris que dans le reste de la métropole. Cette faible différence, de l'ordre de 0,1% par an en moyenne entre 1998 et 2012, recouvre des effets opposés qui se compensent les uns les autres au niveau agrégé.
- ✓ Ensuite, on considère les différences de structure de consommation entre les ménages suivant leur région d'habitation, différences que l'on applique, pour les ménages de région parisienne, à l'IPC construit sur les observations « parisiennes », et pour les ménages des autres régions, à l'IPC construit sur le reste des observations. La prise en compte des différences de structure creuse l'écart observé précédemment. On atteint ainsi, entre les ménages de région parisienne et les ménages les plus soumis à l'inflation parmi les autres régions, un écart moyen de 0,2% par an. Les régions les plus soumises à l'inflation sont celles du Nord et de l'Est de la France, principalement à cause de leur consommation accrue en combustibles liquides et carburants, postes dont les prix augmentent très vite.
- ✓ Enfin, on considère les différences de structure de consommation entre les ménages suivant la taille de leur commune de résidence. Les disparités à ce niveau apparaissent encore plus fortes que les disparités régionales. L'écart maximal observé s'établit ainsi entre les habitants de la ville de Paris d'une part et les habitants de communes rurales d'autre part, à un niveau moyen de 0,3% par an. Là encore cet écart résulte majoritairement de différences de consommation en combustibles liquides et carburants.

L'étude elle-même est suivie de la communication exhaustive des séries d'IPC considérées, de 1998 à 2012, en moyennes annuelles (base 100 en 1998).

1 Contexte

L'indice des prix à la consommation (IPC) mesure l'évolution des prix d'un ensemble de biens et services représentant la consommation de *l'ensemble des ménages* résidant sur le territoire national. Pour calculer l'IPC de France métropolitaine, les prix de plus de 1 000 variétés de produits dans près de 30 000 points de vente différents sont suivis chaque mois, permettant de produire un indice élémentaire par variété de produits. Ces indices élémentaires sont ensuite agrégés au prorata de la part de dépense de consommation qu'ils représentent au sein du panier de consommation *moyen* de France métropolitaine. C'est-à-dire que la constitution de l'indicateur global qu'est l'IPC nécessite de considérer une structure de consommation moyenne sur l'ensemble des Français. *Stricto sensu*, cette structure de consommation ne correspond donc pas à une réalité concrète observable (le Français « moyen » n'existant pas) et donc, l'indice recouvre des réalités individuelles potentiellement très dispersées.

Afin d'apprécier ces disparités, l'INSEE met à disposition du public, depuis 2006, des IPC déclinés par catégories de ménages, dans lesquels on tient compte de la variabilité des structures de consommation. Dans ces indices, on repart toujours des mêmes prix observés pour les 1 000 variétés de produits relevés sur toute la France. La différence se fait au moment du calcul de l'indicateur agrégé, et plus précisément dans les pondérations relatives des produits dans le panier. Un document de travail¹ publié en 2006 détaille précisément la méthodologie employée dans ce calcul, ainsi que les analyses qui en découlent pour les années 1996 à 2006. Par la suite, ces résultats sont mis à jour tous les ans et diffusés au travers du site insee.fr dans la rubrique concernant l'IPC. La méthodologie employée pour le calcul des indices par catégories de ménages est inchangée depuis 2006, même si la présentation des résultats a pu être modifiée dans le but de rendre l'ensemble plus lisible.

Les indices par catégories de ménages publiés étudient les variations diastatiques d'inflation subie par les consommateurs français en fonction des paramètres suivants : la composition du ménage (célibataires, couples sans enfants, couples avec 1 enfant, *etc.*), le statut d'occupation du logement (locataire, propriétaire ou accédant à la propriété), la tranche d'âge de la personne de référence du ménage, sa catégorie socioprofessionnelle, ainsi que sa tranche de revenu (considérée soit dans l'absolu, soit en relatif par rapport au nombre de « parts » du ménage)². Chacun de ces paramètres est étudié seul, c'est-à-dire qu'on ignore les effets croisés du type « célibataire ayant entre 30 et 44 ans et étant dans la tranche la plus haute de revenu ».

¹ Document de travail n° F0606, *Indices des prix à la consommation par catégories de ménages 1996-2006*, Dominique Guédès, disponible sur [insee.fr](http://www.insee.fr) :

http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/docs_doc_travail/f0606.pdf

² Tous ces concepts sont définis et détaillés dans les fiches « catégorielles » afférentes.

2 Objet de la présente étude

Le document de travail de 2006 fait également apparaître un calcul d'IPC par catégories de ménage selon la région d'habitation et selon la taille de la commune de résidence du ménage. Cette étude pose une difficulté conceptuelle, dans la mesure où elle concerne la dimension géographique de l'indice, qui est par ailleurs un élément constitutif de l'échantillonnage des prix suivis dans l'IPC.

En effet, la méthode employée était la même que pour les autres IPC par catégories de ménage, c'est-à-dire qu'on appliquait à l'inflation d'ensemble du territoire métropolitain, les structures de consommation propres aux ménages résidant dans les différentes catégories de communes considérées. Ainsi, pour calculer l'IPC des ménages habitant la ville de Paris, on part des évolutions de prix constatées *en moyenne sur l'ensemble du territoire*, puis on pondère ces évolutions relativement à la constitution du budget typique d'un résident de la ville de Paris.

Or, rien n'assure que l'inflation locale de la ville de Paris soit identique à l'inflation d'ensemble calculée sur tout le territoire métropolitain. Pour être plus exact, le calcul de l'IPC des ménages habitant la ville de Paris devrait partir des évolutions de prix constatées à Paris.

La même remarque vaut évidemment pour les autres catégories considérées : ainsi, il faudrait en théorie pouvoir partir des évolutions de prix constatées dans le Nord Pas-de-Calais pour envisager calculer un IPC des ménages habitant dans le Nord Pas-de-Calais.

Un tel raffinement des IPC par catégories de ménages n'est cependant pas possible compte tenu de la taille de l'échantillon des produits suivis dans l'IPC national. En effet, l'échantillon géographique est défini de façon à assurer un niveau de qualité optimal *au niveau global* avec un nombre de produits suivis adapté à cet objectif. La conséquence de cette optimisation est que, si l'IPC publié au niveau de l'ensemble du territoire est robuste, il n'est par contre pas possible, au niveau régional, de calculer des IPC dont la qualité statistique soit suffisamment robuste pour en permettre la publication. Pour la présente étude, nous distinguons donc uniquement deux grands territoires (sur lesquels l'échantillon IPC national est suffisant pour calculer des statistiques significatives) : l'unité urbaine de Paris d'une part, et le reste de la métropole d'autre part.

Nous procédons en deux étapes :

- ✓ Calcul, en partant des relevés de prix élémentaires réalisés depuis 1998, d'un IPC « Paris » et d'un IPC « Province », tous deux considérés à structure de consommation identique (correspondant au panier de biens moyen considéré dans l'IPC d'ensemble publié chaque mois). Ce calcul a été fait pour tous les mois de 1998 à 2012 inclus, et ce à tous les niveaux de la nomenclature COICOP³ (voir § 3 pour plus de détails). Les résultats présentés au § 4 le sont toujours sous forme de moyenne annuelle de ces IPC mensuels. On verra dans le § 4.a que, même à structure de consommation identique, l'inflation locale à l'unité urbaine de Paris est tendanciellement plus faible que sur le reste de la métropole.
- ✓ Recalcul des IPC aux niveaux supérieurs de la nomenclature en appliquant les structures de consommation spécifiques aux catégories de ménage considérées et la méthode de calcul de l'IPC d'ensemble. On verra dans les § 4.b et 4.c que la prise en compte de ces différences de structure creuse l'effet constaté au § 4.a : non seulement l'inflation tend à être plus lente dans l'unité urbaine de Paris, mais encore cet effet est-il accru par le type de consommation qui y est privilégié.

³ Classification of Individual Consumption According to Purpose, voir <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/class-fonct-consomm-menages.htm>

3 Méthode

L'IPC d'ensemble est calculé par agrégations successives, à chaque niveau de la nomenclature COICOP, en partant des indices élémentaires par produit. A chaque niveau, la formule employée est un indice de Laspeyres, c'est-à-dire une moyenne pondérée d'évolutions de prix. Les pondérations correspondent à ce qu'on a appelé précédemment « structure de consommation » ou encore « panier de consommation ». Il s'agit des dépenses de consommation associées à chacun des regroupements de produits. Dans l'IPC d'ensemble, le jeu de pondérations est unique et correspond au panier de consommation moyen des Français résidant en métropole.

Grâce à la propriété d'associativité des indices de Laspeyres, on peut écrire :

$$\text{IPC} = \sum_{i=1}^{86} \text{pond}_i * \text{IPC}_i \quad (1)$$

où les $(\text{IPC}_i)_{i \in [1;86]}$ sont les indices IPC des 86 « sous-groupes » constituant le niveau 3 de la COICOP.

et les $(\text{pond}_i)_{i \in [1;86]}$ sont les pondérations associées à ces sous-groupes à l'intérieur du panier de consommation moyen de France métropolitaine. Ces pondérations sont issues des comptes nationaux annuels (dépense de consommation finale monétaire des ménages).

3.a Calcul des IPC « Paris » et « Province »

Suivant la même logique que dans la formule (1), on peut écrire les IPC locaux sous la forme suivante :

$$\text{IPC}^{\text{Paris}} = \sum_{i=1}^{86} \text{pond}_i * \text{IPC}_i^{\text{Paris}} \quad (1')$$

où les $(\text{IPC}_i^{\text{Paris}})_{i \in [1;86]}$ sont les indices IPC des 86 « sous-groupes » constituant le niveau 3 de la COICOP, obtenus à partir de l'agrégation des relevés élémentaires de prix faits dans les points de vente de l'unité urbaine de Paris.

et les $(\text{pond}_i)_{i \in [1;86]}$ sont les pondérations associées à ces sous-groupes à l'intérieur du panier de consommation *moyen* de France métropolitaine (les mêmes que pour l'IPC d'ensemble, donc).

et :

$$\text{IPC}^{\text{Province}} = \sum_{i=1}^{86} \text{pond}_i * \text{IPC}_i^{\text{Province}} \quad (1'')$$

où les $(\text{IPC}_i^{\text{Province}})_{i \in [1;86]}$ sont les indices IPC des 86 « sous-groupes » constituant le niveau 3 de la COICOP, obtenus à partir de l'agrégation des relevés élémentaires de prix faits dans les points de vente de métropole hors unité urbaine de Paris.

et les $(\text{pond}_i)_{i \in [1;86]}$ sont les pondérations associées à ces sous-groupes à l'intérieur du panier de consommation *moyen* de France métropolitaine (les mêmes que pour l'IPC d'ensemble, donc).

3.b Calcul des IPC par catégories de ménages selon la région d'habitation et la taille de la commune de résidence

La formule générale appliquée pour le calcul des IPC par catégories de ménages est la suivante :

$$IPC^{cat} = \sum_{i=1}^{86} pond_i^{cat} * IPC_i \quad (2)$$

où les $(IPC_i)_{i \in [1;86]}$ sont les indices IPC des 86 « sous-groupes » constituant le niveau 3 de la COICOP (les mêmes que pour l'IPC d'ensemble, donc).

et les $(pond_i^{cat})_{i \in [1;86]}$ sont les pondérations associées à ces sous-groupes à l'intérieur du panier de consommation moyen de la catégorie de ménage considérée. Ces pondérations sont obtenues en appliquant aux $(pond_i)_{i \in [1;86]}$ précédents, des coefficients correctifs par catégorie de ménage, lesquels sont issus des enquêtes « budget des familles »⁴.

Dans le cas des catégories de ménage qui dépendent d'une variable géographique, on adaptera la formule (2) comme suit :

$$IPC^{cat,Paris} = \sum_{i=1}^{86} pond_i^{cat} * IPC_i^{Paris} \quad (2')$$

pour les catégories de ménage suivantes :

- Pour la dimension « région d'habitation » :
 - Résidents de la région Île de France = ZEAT⁵ « Région parisienne ».
- Pour la dimension « taille de la commune de résidence » :
 - Résidents de la ville de Paris.
 - Résidents de l'unité urbaine de Paris, hors ville de Paris.

et :

$$IPC^{cat,Province} = \sum_{i=1}^{86} pond_i^{cat} * IPC_i^{Province} \quad (2'')$$

pour toutes les autres catégories, à savoir :

- Pour la dimension « région d'habitation » :
 - Résidents des régions Bourgogne, Centre, Champagne-Ardennes, Basse et Haute Normandie, Picardie = ZEAT « Bassin parisien ».

⁴ Voir <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/irweb.asp?id=BDF06>

Les enquêtes « Budget des familles » fournissent une estimation de la consommation moyenne des différents biens et services, à partir de l'interrogation d'environ 10 000 ménages en métropole (3 000 dans les DOM) à qui l'on pose des questions détaillées sur la répartition de leurs dépenses, ainsi que des questions complémentaires permettant ensuite de distinguer les ménages suivant certaines caractéristiques : revenu, composition du ménage, catégorie socioprofessionnelle du chef de famille, région d'habitation, etc. Pour les ménages interrogés, on peut reconstituer la dépense totale dans chacun des sous-groupes de produits i considérés ici et pour chaque « catégorie » de ménage définie à partir des caractéristiques précitées. On utilise ensuite des estimateurs d'Horvitz-Thompson pour estimer la dépense totale en produits du sous-groupe i parmi les ménages de la catégorie cat sur tout le territoire métropolitain. Ces estimateurs de dépense conduisent naturellement aux pondérations $pond_i^{cat}$.

⁵ Le sigle ZEAT signifie « Zone d'études et d'aménagement du territoire », voir <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/zone-etude-amenagement-territ.htm>

- Résidents de la région Nord Pas-de-Calais = ZEAT « Nord ».
- Résidents des régions Alsace, Franche-Comté et Lorraine = ZEAT « Est ».
- Résidents des régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes = ZEAT « Ouest ».
- Résidents des régions Aquitaine, Limousin et Midi-Pyrénées = ZEAT « Sud-Ouest ».
- Résidents des régions Auvergne et Rhône-Alpes = ZEAT « Centre-Est ».
- Résidents des régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse = ZEAT « Méditerranée ».
- Pour la dimension « taille de la commune de résidence » :
 - Résidents des communes rurales.
 - Résidents des unités urbaines⁶ de moins de 20 000 habitants.
 - Résidents des unités urbaines de 20 000 à 100 000 habitants.
 - Résidents des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, hors unité urbaine de Paris.

3.c Lien entre les différents IPC calculés

De manière générale on peut écrire un IPC comme une fonction d'une catégorie de ménages et d'une zone géographique :

$$IPC^{cat,zone} = \sum_{i=1}^{86} pond_i^{cat} * IPC_i^{zone}$$

Les formules précédemment introduites sont toutes des déclinaisons de cette formule générale.

- ✓ Ainsi l'IPC d'ensemble publié chaque mois dans l'*Informations Rapides* vaut pour cat = Ensemble des ménages français, et zone = France entière.
- ✓ Dans le document présent, nous considérons comme point de comparaison pour nos indices catégoriels, un IPC d'ensemble restreint à la métropole, c'est-à-dire que cat = Ensemble des ménages français, et zone = France métropolitaine (formule (1)).
- ✓ Les IPC « Paris » et « Province » des formules (1') et (1'') dont on étudie le comportement au § 4.a suivant, valent pour cat = Ensemble des ménages français, et zone = Paris (resp. zone = Province).
- ✓ Les IPC catégoriels publiés annuellement sur insee.fr et définis par la formule (2) valent pour zone = France métropolitaine, et cat = la catégorie considérée.
- ✓ Les IPC catégoriels par région d'habitation, définis par les formules (2') et (2'') et étudiés au § 4.b valent pour cat = la région d'habitation considérée, et zone = la zone (Paris ou Province) qui lui correspond.
- ✓ Les IPC catégoriels par taille de la commune de résidence, définis également par les formules (2') et (2'') et étudiés au § 4.c valent pour cat = la taille de commune considérée, et zone = la zone (Paris ou Province) qui lui correspond.

⁶ Pour une définition des unités urbaines, voir <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/unite-urbaine.htm>

4 Résultats

4.a Calcul des IPC « Paris » et « Province »

A structure de consommation identique, la hausse des prix depuis 1998 est en moyenne plus élevée hors de l'unité urbaine de Paris

De 1998 à 2012, les prix ont augmenté légèrement plus vite hors de l'unité urbaine de Paris, avec un taux de croissance annuel moyen de **1,7%** alors que celui de l'unité urbaine de Paris s'établit à **1,6%** (voir tableau a-1).

En 2012, l'indice moyen des prix hors de l'unité urbaine de Paris s'établit ainsi à 126,5, ce qui signifie que les prix ont augmenté en moyenne de **26,5%** depuis 1998. Dans l'unité urbaine de Paris, cette augmentation a été de **25,1%**.

L'écart cumulé d'inflation entre Paris et la province a ainsi été de **1,4** points en quatorze ans.

Tableau a-1 : Évolution moyenne depuis 1998 des indices par zone géographique

Catégorie	Indice base 100 en 1998		Evolution annuelle moyenne depuis 1998	
	Valeur 2012	Ecart à l'indice d'ensemble	Taux	Ecart à la croissance d'ensemble
Région parisienne	125,06	-1,0	1,6%	-0,1%
Ensemble de la métropole	126,09		1,7%	
Hors région parisienne	126,47	+0,4	1,7%	<0,1%

Lecture : La moyenne annuelle en 2012 de l'indice des prix dans l'unité urbaine de Paris s'élève à 125,06. Cela représente un écart de -1,0 points par rapport à l'indice d'ensemble, qui vaut 126,09.

De plus, cet indice (125,06) signifie que le taux d'évolution annuel des prix, dans l'unité urbaine de Paris, depuis 1998, a été en moyenne de 1,6%. Ce taux moyen est plus faible de 0,1 point de pourcentage par rapport au taux d'évolution moyen observé pour la population totale.

A structure de consommation identique, les écarts Paris-province se stabilisent depuis 2010

L'écart entre l'inflation dans et en dehors de l'unité urbaine de Paris s'est creusé continûment de 1999 à 2009 inclus (voir graphique a-1). Depuis 2010, cet écart a cessé de se creuser. En 2011, c'est au contraire dans l'unité urbaine de Paris que l'inflation a été la plus forte. En 2012, l'inflation est identique à Paris et en province.

Il convient de noter que la différence moyenne d'inflation observée en faveur de l'unité urbaine de Paris reste en moyenne très faible. Toutefois, certaines tendances se dégagent sur le long terme. Ainsi, les prix des services récréatifs augmentent plus faiblement dans l'unité urbaine de Paris, et ce en continu depuis 1998 : entre 1998 et 2012, le prix de ces services a ainsi augmenté à hauteur de +37,2% dans l'unité urbaine de Paris contre +48,5% sur l'ensemble de la métropole.

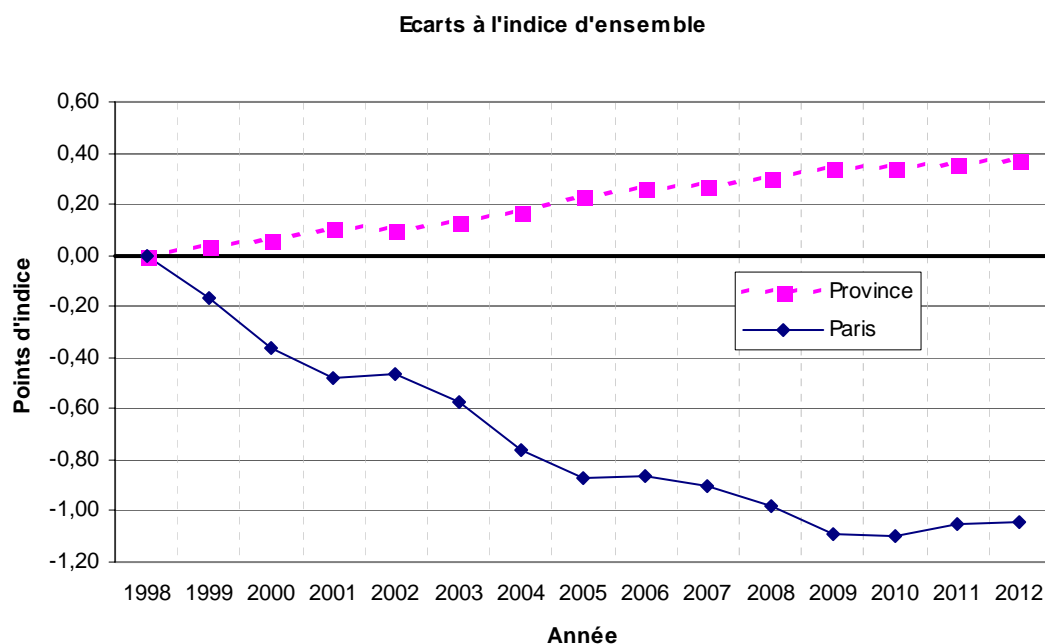
Dans le même sens, on remarque que la baisse des prix des équipements audiovisuels, photographiques et informatiques a été plus rapide dans l'unité urbaine de Paris dans la première moitié des années 2000. Depuis, un net retournement de tendance a eu lieu, mais qui n'a pas encore compensé toute l'avance prise.

Parmi les biens sur lesquels l'inflation est continûment (et sensiblement) plus faible dans l'unité urbaine de Paris que dans le reste de la métropole depuis 1998, on peut également citer : les meubles et articles d'ameublement, les tapis et autres revêtements de sols, les appareils ménagers, ou encore les motos et cycles.

À l'inverse, les services d'éducation (enseignement secondaire et supérieur non subventionnés) et les loyers subissent une inflation continûment plus forte dans l'unité urbaine de Paris.

En 2012, la plus forte inflation en province sur les pièces détachées et accessoires pour véhicule personnel, ainsi que sur l'entretien et réparation de véhicules personnels, les viandes et les alcools, joue en défaveur de la province à hauteur de 0,1 point d'indice. Mais ces effets sont compensés par une plus forte inflation des loyers parisiens, ainsi que des services d'hébergement et des carburants et lubrifiants. Au final, l'inflation constatée en 2012 dans l'unité urbaine de Paris s'élève à **2,0%**, comme dans le reste de la métropole.

Graphique a-1 : Évolution des écarts entre les indices géographiques et l'indice d'ensemble (tous indices considérés en moyennes annuelles)



Lecture : Une courbe au-dessus de 0 signifie que l'indice tracé est plus élevé que l'indice d'ensemble. Ainsi, l'indice des prix hors unité urbaine de Paris est systématiquement plus élevé que l'indice d'ensemble depuis 1998. De plus, l'écart entre ces deux indices s'est régulièrement creusé de 1998 à 2009.

4.b Calcul des IPC selon la région d'habitation du ménage

La hausse des prix constatée depuis 1998 est en moyenne plus élevée pour les ménages habitant dans une commune du Nord ou de l'Est de la France

De 1998 à 2012, les prix ont augmenté plus vite pour les ménages des communes du Nord et de l'Est de la France que pour les autres ménages, particulièrement ceux habitant en région parisienne : le taux de croissance annuel moyen des prix des ménages des communes du Nord de la France, tout comme celui des ménages des communes de l'Est de la France, s'établit à **1,8%** alors que celui des habitants de la région parisienne s'élève à **1,5%** (voir tableau b-2).

En 2012, l'indice moyen des prix pour les habitants de communes du Nord de la France s'établit ainsi à 127,6 (voir tableau b-1), ce qui signifie que les prix ont augmenté en moyenne de **27,6%** depuis 1998 pour cette catégorie de population. Pour les habitants de la région parisienne, *compte tenu de leur structure de consommation propre*, cette augmentation a été de **23,8%**.

L'écart cumulé d'inflation entre ces deux catégories de ménage a ainsi été de **3,8** points en quatorze ans.

En outre, l'écart entre l'inflation subie par ces deux catégories se creuse de manière continue depuis 1998 (voir graphique b-1).

Tableau b-1 : Indices par catégories de ménages selon la région d'habitation du ménage, en moyenne annuelle sur 2012, base 100 en 1998, classés par valeurs croissantes

Catégorie	Indice base 100 en 1998	
	Valeur 2012	Ecart à l'indice d'ensemble
Région parisienne	123,75	-2,3
Méditerranée	125,94	-0,2
Ensemble	126,09	
Sud-Ouest	126,30	+0,2
Centre-Est	126,86	+0,8
Ouest	127,03	+0,9
Bassin parisien	127,19	+1,1
Est	127,45	+1,4
Nord	127,55	+1,5

Lecture : Voir tableau a-1.

Tableau b-2 : Évolution moyenne depuis 1998 des indices par catégories de ménages selon la région d'habitation, classées par écart absolu à l'indice d'ensemble

Évolution annuelle moyenne depuis 1998

Inférieure à l'évolution annuelle moyenne observée sur l'ensemble de la métropole

Catégorie	Taux	Ecart à la croissance d'ensemble
Région parisienne	1,5 %	-0,2 %

Non significativement différente de l'évolution d'ensemble de la métropole

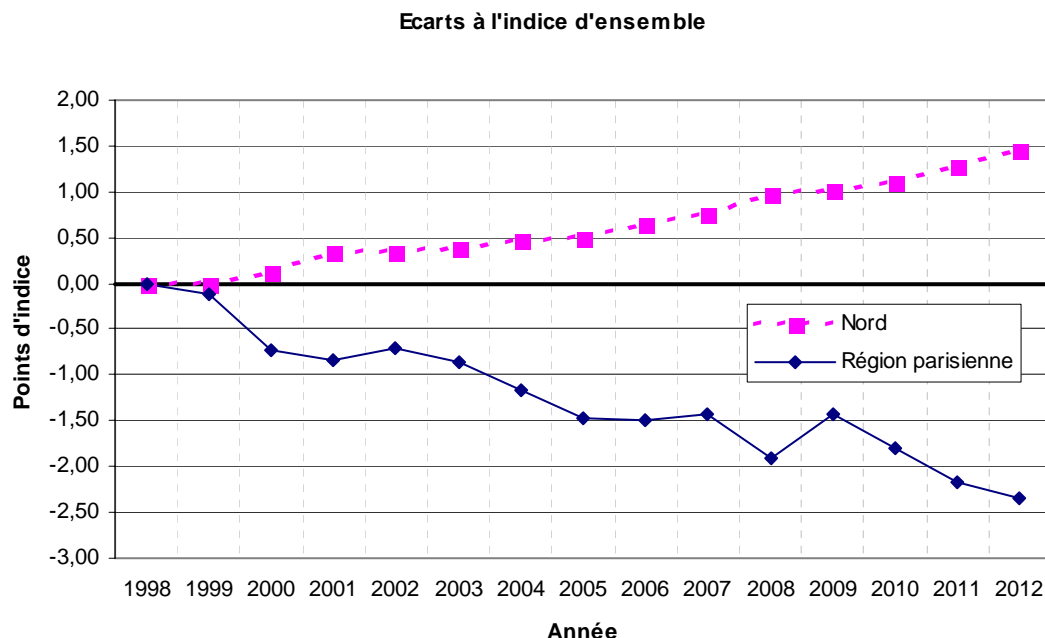
Sud-Ouest	1,7 %	<0,01 %
Méditerranée	1,7 %	<0,01 %

Supérieure à l'évolution annuelle moyenne observée sur l'ensemble de la métropole

Catégorie	Taux	Ecart à la croissance d'ensemble
Nord	1,8 %	+0,1%
Est	1,8 %	+0,1%
Bassin parisien	1,7 %	<0,1%
Ouest	1,7 %	<0,1%
Centre-Est	1,7 %	<0,1%

Graphique b-1 : Évolution des écarts à l'indice d'ensemble
des indices par catégories de ménages selon la région d'habitation
(tous indices considérés en moyennes annuelles)

On ne trace que les courbes des deux catégories qui s'écartent le plus de la moyenne.



Lecture : Voir graphique a-1. L'indice des prix des résidents de communes situées dans le Nord de la France est systématiquement plus élevé que l'indice d'ensemble depuis 1998. De plus, cet écart se creuse continuellement. À l'inverse, l'indice des prix des résidents de la région parisienne s'établit systématiquement sous l'indice d'ensemble depuis 1998, avec un creusement de l'écart sur les années 2003, 2004, 2005, 2008 et à nouveau depuis 2010.

L'inflation depuis 1998 a également été en moyenne plus élevée pour les habitants des communes de l'Ouest, du Centre-Est et du bassin parisien, alors que l'indice des prix pour les ménages résidant en Méditerranée ou dans le Sud-Ouest est très proche de la moyenne. Ces écarts sont principalement dus aux différences qui existent dans la répartition de la consommation des ménages en fonction de leur région d'habitation. Ainsi, les ménages de région parisienne sont ceux qui, en proportion de leur budget, **consomment le moins en transports** (voir tableau A1 en annexe A), ce qui implique qu'ils sont moins sensibles que les autres ménages à la hausse de prix importante dans ce domaine (+43,4% depuis 1998), alors qu'à l'inverse les habitants de l'Est, du Centre-Est et du Sud-Ouest sont plus touchés par cette hausse que la moyenne des Français de métropole.

En 2012, les tendances sont confirmées : les habitants du Nord et de l'Est de la France ont connu un léger surcroît d'inflation par rapport à l'ensemble de la métropole (voir tableau b-3). Les ménages habitant dans l'Est de la France (et dans une moindre mesure ceux de l'Ouest de la France) dépensent, en proportion de leur budget, davantage en **combustibles liquides** que les autres ménages. La forte hausse des prix constatée en 2011 sur cette fonction de consommation (+17,4%), suivie d'une hausse encore notable en 2012 (+9,6%) est la cause principale du surcroît d'inflation subi ces deux dernières années dans ces deux ensembles de régions par rapport à la moyenne de métropole.

En 2012, les habitants de l'Est de la France subissent également plus durement que les autres la hausse du prix du gaz (+7,1%). La même remarque s'applique aux habitants des régions du Nord, lesquels sont également plus sensibles à l'augmentation des prix dans le secteur des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+2,9%), qui représente une part de budget plus importante dans ces régions que dans les autres régions de métropole.

Tableau b-3 : Évolutions annuelles moyennes en 2012 par catégories de ménages, selon la région d'habitation, classées par écart absolu au taux de croissance d'ensemble

Évolution annuelle moyenne en 2012

Inférieure à l'évolution annuelle moyenne observée sur l'ensemble de la métropole

Catégorie	Taux	Ecart à la croissance d'ensemble
Région parisienne	1,9 %	-0,1 %
Méditerranée	1,9 %	-0,1 %

Supérieure à l'évolution annuelle moyenne observée sur l'ensemble de la métropole

Catégorie	Taux	Ecart à la croissance d'ensemble
Nord	2,1 %	+0,1%
Est	2,1 %	+0,1%
Bassin parisien	2,0 %	<0,1%
Ouest	2,0 %	<0,1%
Centre-Est	2,0 %	<0,1%

Non significativement différente de l'évolution d'ensemble de la métropole

Sud-Ouest	2,0 %	<0,01 %
-----------	-------	---------

Lecture : L'évolution des prix entre 2011 et 2012 a été de 2,1% pour la catégorie des ménages résidant dans une commune de l'Est de la France. Cela représente un écart positif de 0,1% par rapport à l'évolution des prix observée sur la même période pour l'ensemble de la population.

UU = unité urbaine.

4.c Calcul des IPC selon la taille de la commune de résidence

La hausse des prix constatée depuis 1998 est en moyenne plus élevée pour les ménages habitant dans une commune rurale

De 1998 à 2012, les prix ont augmenté plus vite pour les ménages résidant dans des communes rurales que pour les autres. À l'inverse, les prix ont augmenté moins vite pour les ménages de la ville de Paris. Ainsi le taux de croissance annuel moyen des prix pour les ménages des communes rurales s'établit-il à **1,8%** alors que celui des parisiens s'élève à **1,5%** (voir tableau c-2).

En 2012, l'indice moyen des prix pour les habitants de communes rurales s'établit à 128,3 (tableau c-1), ce qui signifie que les prix ont augmenté en moyenne de **28,3%** depuis 1998 pour cette catégorie de population. Pour les parisiens, cette augmentation n'a été que de **22,8%**. L'indice des prix pour les ménages des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, exception faite de l'unité urbaine de Paris, s'établit à un niveau intermédiaire de 125,8.

L'écart cumulé d'inflation entre les deux catégories de ménages extrêmes (communes rurales et ville de Paris) a ainsi été de **5,5** points en quatorze ans⁷.

En outre, l'écart entre l'inflation subie par ces deux catégories se creuse de manière tendancielle depuis 2000. Cet écart, qui s'était réduit de manière importante en 2009, se creuse à nouveau depuis 2010 (voir graphique c-1).

⁷ Ce chiffre est à comparer à l'écart cumulé maximal d'inflation dû aux disparités géographiques et rapporté dans le § 4.b. Ce taux était en effet de 3,8 points (entre résidents du Nord et résidents de la région parisienne). On voit ainsi que les disparités régionales sont moins fortes que ne le sont les disparités entre petites et grandes communes.

Tableau c-1 : Indices par catégories de ménages selon la taille de la commune de résidence, en moyenne annuelle sur 2012, base 100 en 1998, classés par valeurs croissantes

Catégorie	Indice base 100 en 1998	
	Valeur 2012	Ecart à l'indice d'ensemble
Ville de Paris	122,77	-3,3
Unité urbaine de Paris (hors ville de Paris)	123,98	-2,1
Unités urbaines de 100 000 habitants et plus (hors unité urbaine de Paris)	125,81	-0,3
Ensemble	126,09	
Unités urbaines de moins de 20 000 habitants	126,53	+0,4
Unités urbaines de 20 000 à 100 000 habitants	126,80	+0,7
Communes rurales	128,31	+2,2

Lecture : Voir tableau a-1.

Tableau c-2 : Évolution moyenne depuis 1998 des indices par catégories de ménages selon la taille de la commune de résidence, classées par écart absolu à l'indice d'ensemble

Évolution annuelle moyenne depuis 1998

Inférieure à l'évolution annuelle moyenne observée sur l'ensemble de la métropole

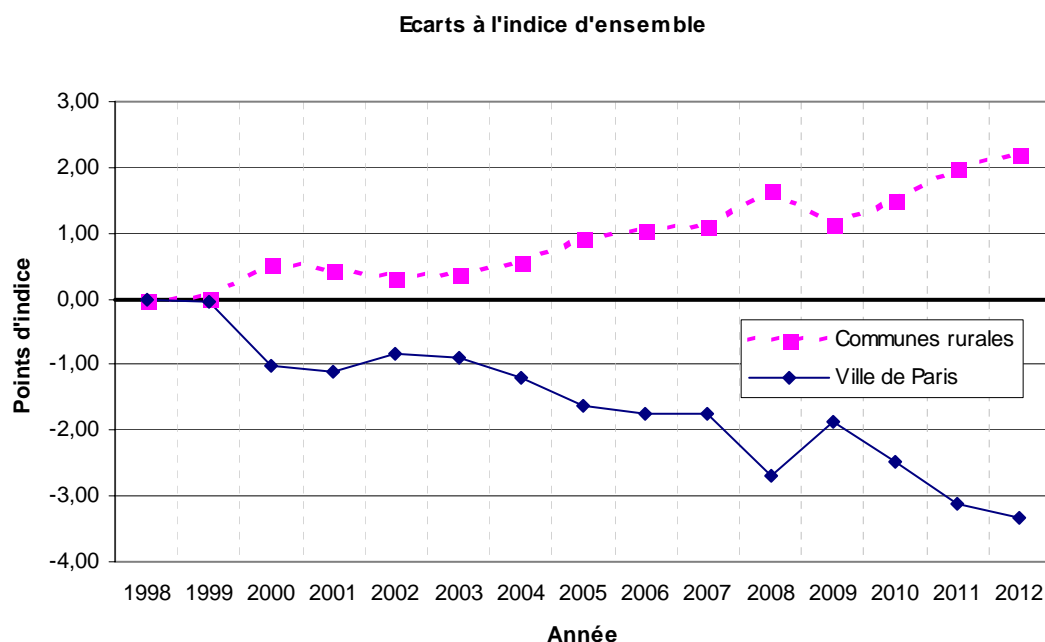
Catégorie	Taux	Ecart à la croissance d'ensemble
Ville de Paris	1,5 %	-0,2 %
Unité urbaine de Paris (hors ville de Paris)	1,6 %	-0,1 %
UU de 100 000 habitants et plus (sauf UU de Paris)	1,7 %	<0,1 %

Supérieure à l'évolution annuelle moyenne observée sur l'ensemble de la métropole

Catégorie	Taux	Ecart à la croissance d'ensemble
Communes rurales	1,8 %	+0,1 %
UU de 20 000 à 100 000 habitants	1,7 %	<0,1 %
UU de moins de 20 000 habitants	1,7 %	<0,1 %

Graphique c-1 : Évolution des écarts à l'indice d'ensemble
des indices par catégories de ménages selon la taille de la commune
(tous indices considérés en moyennes annuelles)

On ne trace que les courbes des deux catégories qui s'écartent le plus de la moyenne.



Lecture : Voir graphique a-1. Pour les résidents de la ville de Paris, on retrouve la même tendance que pour les habitants de région parisienne (voir graphique b-1). A l'inverse, l'indice des prix des résidents de communes rurales s'établit systématiquement au-dessus de l'indice d'ensemble. Là encore, les écarts se creusent de manière continue depuis 2003.

L'inflation depuis 1998 a également été en moyenne plus élevée pour les habitants des unités urbaines de moins de 100 000 habitants, alors que l'indice des prix pour les ménages résidant dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants (hors unité urbaine de Paris) est, quant à lui, très proche de la moyenne. Enfin, l'indice des prix des ménages habitant dans l'unité urbaine de Paris est toujours plus faible que l'indice d'ensemble, même s'il reste supérieur à celui des habitants de la ville de Paris elle-même.

Ces écarts sont le résultat de deux phénomènes cumulatifs : d'une part, la tendance à une inflation légèrement plus modérée des prix dans l'unité urbaine de Paris que dans le reste de la métropole (voir § 4.a), et d'autre part les différences qui existent dans la répartition de la consommation des ménages en fonction de la taille de leur commune de résidence. Ces différences de structure de consommation sont largement prédominantes sur le premier effet. Par exemple, les ménages de la ville de Paris sont ceux qui, en proportion de leur budget, consomment le moins en **transports** ainsi qu'en **boissons alcoolisées et tabac** (voir tableau A2 en annexe A), ce qui implique qu'ils sont moins sensibles que les autres ménages à la hausse de prix importante dans ces deux domaines (respectivement +43,4% et +75,4% depuis 1998).

En 2012, les tendances sont confirmées : les habitants des communes rurales ont connu un surcroît d'inflation assez notable, tandis que les parisiens ont bénéficié d'une inflation moins forte que la moyenne (voir tableau c-3). En 2011 et en 2012, l'effet de la taille de la commune de résidence sur l'inflation est nettement visible : plus la commune de résidence est grande, moins la pression inflationniste se fait sentir.

L'effet principal en cause ici est le même que celui mis en évidence précédemment sur les disparités régionales : la hausse importante des **combustibles liquides** (+17,4% en 2011 et +9,6% en 2012) touche en effet d'autant plus les ménages que ceux-ci résident dans une petite commune, c'est-à-dire soit dans une commune rurale, soit dans une commune de moins de 20 000 habitants.

Un effet comparable joue pour la consommation de **carburants et lubrifiants**, plus importante dans les petites communes, et ayant connu une forte inflation ces deux dernières années (+10,2% en 2011, +4,9% en 2012).

Enfin et bien que moins sensible, la hausse des prix de la **viande** (+4,0% en 2011 et +3,1% en 2012) et la hausse des prix de l'**électricité** (+6,1% en 2011 et +3,1% en 2012) jouent également en défaveur des habitants de petites communes par rapport à la moyenne des Français de métropole.

La hausse du **tabac** (+5,6% en 2011 et +6,2% en 2012) a quant à elle davantage concerné les résidents des unités urbaines de 20 000 à 100 000 habitants, puisqu'ils en sont les plus consommateurs en proportion de leur budget. Cette catégorie de ménage est également celle qui a été la plus touchée par la hausse des prix du **gaz** (+5,9% en 2011 et +7,1% en 2012).

Les baisses de prix importantes constatées en 2011 et encore en 2012 sur les matériels high-tech de type équipements photo et cinéma, instruments d'optique (-16,2% en 2011 et -14,7% en 2012), sur les équipements audio-visuels (-12,9% en 2011 et -11,7% en 2012) ont bénéficié à tous d'égale manière, car ces biens représentent des parts de budget similaires d'une catégorie de ménages à l'autre.

Tableau c-3 : Évolutions annuelles moyennes en 2012 par catégories de ménages, selon la taille de la commune de résidence, classées par écart absolu au taux de croissance d'ensemble

Évolution annuelle moyenne en 2012

Inférieure à l'évolution annuelle moyenne observée sur l'ensemble de la métropole			Supérieure à l'évolution annuelle moyenne observée sur l'ensemble de la métropole		
Catégorie	Taux	Ecart à la croissance d'ensemble	Catégorie	Taux	Ecart à la croissance d'ensemble
Ville de Paris	1,9 %	-0,1 %	Communes rurales	2,1 %	+0,1 %
Unité urbaine de Paris (hors ville de Paris)	1,9 %	-0,1 %	UU de 20 000 à 100 000 habitants	2,0 %	<0,1 %
UU de 100 000 habitants et plus (sauf UU de Paris)	2,0 %	<0,1 %	UU de moins de 20 000 habitants	2,0 %	<0,1 %

Lecture : Voir tableau b-3. L'évolution des prix entre 2011 et 2012 a été de 2,1% pour la catégorie des ménages résidant dans une commune rurale. Cela représente un écart de 0,1% par rapport à l'évolution des prix observée sur la même période pour l'ensemble de la population.

UU = unité urbaine.

Conclusion

A structure de consommation identique, l'IPC base 100 en 1998 s'établit à 125,06 en 2012 pour l'unité urbaine de Paris et à 126,47 pour le reste de la métropole, soit un écart cumulé d'indice égal à 1,4 points en 14 ans.

Compte tenu de la structure de consommation propre aux résidents de la région Île de France, l'IPC des résidents de l'Île de France s'établit à seulement 123,75 en 2012, soit 2,3 points d'indice de moins que l'IPC d'ensemble.

Ce chiffre recouvre à son tour des réalités différentes selon que le ménage habite la ville de Paris elle-même ou bien ses environs. L'IPC des résidents de la ville de Paris est ainsi celui qui s'établit le plus bas parmi toutes les situations géographiques considérées, à 122,77. Alors que les prix à la consommation ont en moyenne augmenté de 26,1% depuis 14 ans en métropole, ils n'ont ainsi augmenté, dans le panier moyen consommé par un parisien, que de 22,8%.

Les régions soumises à l'inflation la plus forte sur la période 1998-2012 sont les régions du Nord et de l'Est de la France, puis, dans une moindre mesure, celles du Bassin parisien et de l'Ouest.

Enfin, quelle que soit leur localisation sur le territoire, les résidents des communes rurales sont ceux qui ont été soumis à l'inflation la plus forte. Leur IPC base 100 en 1998 s'élève ainsi à 128,31 en 2012. Cela représente un différentiel d'inflation de +2,2 points en 14 ans par rapport à l'indice établi en moyenne sur la métropole, et un différentiel de +5,5 points sur la même période par rapport aux résidents de la ville de Paris.

Les différences d'inflation pure, c'est-à-dire telles qu'observées sur les produits élémentaires, n'expliquent qu'une faible partie de ces disparités, l'essentiel étant dû aux différences de consommation entre les catégories de ménage observées.

Ainsi, la situation défavorable des résidents des communes rurales s'explique en grande partie par leur consommation plus élevée de carburants et de combustibles liquides (fioul), deux postes dont les prix ont encore sensiblement augmenté en 2012.

On reproduit ci-après l'ensemble des IPC par catégories de ménages considérés dans le présent document, classés par ordre décroissant (l'inflation la plus forte est en haut). On précise également à chaque fois le taux de croissance des prix en 2012 (par rapport à 2011).

Tableaux récapitulatifs des IPC et taux de croissance des prix en 2012

... selon la région d'habitation du ménage

Catégorie	Indice base 100 en 1998, moyenne annuelle 2012	Taux de croissance annuel en 2012
Nord	127,55	2,1%
Est	127,45	2,1%
Bassin parisien	127,19	2,0%
Ouest	127,03	2,0%
Centre-Est	126,86	2,0%
Sud-Ouest	126,30	2,0%
Ensemble métropole	126,09	2,0%
Méditerranée	125,94	1,9%
Région parisienne	123,75	1,9%

... selon la taille de la commune de résidence du ménage

Catégorie	Indice base 100 en 1998, moyenne annuelle 2012	Taux de croissance annuel en 2012
Communes rurales	128,31	2,1%
Unités urbaines de 20 000 à 100 000 habitants	126,80	2,0%
Unités urbaines de moins de 20 000 habitants	126,53	2,0%
Ensemble métropole	126,09	2,0%
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants (hors unité urbaine de Paris)	125,81	2,0%
Unité urbaine de Paris (hors ville de Paris)	123,98	1,9%
Ville de Paris	122,77	1,9%

Annexe A – Pondérations catégorielles

Parts (en %) des différentes fonctions de consommation dans le budget des ménages et indices annuels 2012 de ces fonctions de consommation, pour la population totale.

Tableau A1

... selon la région d'habitation du ménage

Fonction de consommation	Répartition de la consommation									Indice d'ensemble 2012 (base 100 en 1998)
	Région parisienne	Bassin parisien	Nord	Est	Ouest	Sud-Ouest	Centre-Est	Méditerranée	Ensemble	
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	13,38	15,55	16,76	15,14	15,28	14,58	14,36	14,84	14,76	131,29
Boissons alcoolisées et tabac	3,11	4,33	4,34	4,01	3,73	2,82	3,40	3,60	3,60	175,35
Habillement et chaussures	5,23	4,49	5,21	4,76	4,33	4,77	4,64	4,55	4,75	107,70
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	15,03	14,54	14,91	15,02	13,25	13,72	13,33	14,14	14,26	146,29
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	4,88	5,78	6,03	6,14	6,38	6,00	5,37	5,77	5,68	117,28
Santé	11,23	10,13	7,72	9,03	9,55	9,05	11,00	11,26	10,16	102,03
Transport	12,54	16,15	15,21	17,57	16,11	18,62	18,22	16,17	15,96	143,37
Communications	2,93	2,77	2,68	2,70	2,72	3,01	2,69	2,86	2,81	73,93
Loisirs et culture	8,31	8,34	8,02	8,35	9,21	9,10	8,38	8,32	8,51	90,04
Education	0,28	0,11	0,23	0,14	0,29	0,15	0,27	0,17	0,21	139,82
Hotellerie, cafés, restauration	8,61	5,99	6,99	7,30	7,26	7,30	7,09	6,87	7,27	138,52
Autres biens et services	14,48	11,82	11,88	9,86	11,90	10,87	11,26	11,46	12,02	136,91
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	126,09

Tableau A2

... selon la taille de la commune de résidence du ménage

Fonction de consommation	Répartition de la consommation							Indice d'ensemble 2012 (base 100 en 1998)
	Communes rurales	UU de moins de 20 000 habitants	UU de 20 000 habitants à 100 000 habitants	UU de 100 000 habitants et plus (sauf UU de Paris)	Unité urbaine de Paris (hors ville de Paris)	Ville de Paris	Ensemble	
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	15,66	15,73	15,13	<i>14,34</i>	<i>13,47</i>	<i>12,31</i>	14,76	131,29
Boissons alcoolisées et tabac	3,73	3,67	4,02	<i>3,57</i>	<i>3,21</i>	<i>2,97</i>	3,60	175,35
Habillement et chaussures	<i>4,26</i>	<i>4,58</i>	5,01	4,89	4,93	5,87	4,75	107,70
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	<i>11,19</i>	<i>13,68</i>	16,52	15,52	14,38	17,81	14,26	146,29
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	6,29	6,04	<i>5,51</i>	<i>5,66</i>	<i>4,74</i>	<i>4,89</i>	5,68	117,28
Santé	<i>10,15</i>	10,57	<i>9,26</i>	<i>9,49</i>	11,24	11,86	10,16	102,03
Transport	19,02	<i>15,85</i>	16,11	<i>15,87</i>	<i>13,07</i>	<i>9,91</i>	15,96	143,37
Communications	<i>2,56</i>	2,86	2,86	2,88	3,03	<i>2,76</i>	2,81	73,93
Loisirs et culture	8,57	8,78	<i>8,08</i>	8,66	<i>8,19</i>	<i>8,51</i>	8,51	90,04
Education	<i>0,15</i>	<i>0,15</i>	0,23	0,24	0,28	0,28	0,21	139,82
Hotellerie, cafés, restauration	<i>6,76</i>	<i>6,63</i>	<i>6,39</i>	7,45	7,99	11,14	7,27	138,52
Autres biens et services	<i>11,66</i>	<i>11,46</i>	<i>10,87</i>	<i>11,43</i>	15,46	<i>11,68</i>	12,02	136,91
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	126,09

Lecture : Les dépenses en transports représentent, en 2012, 19,02% du budget des ménages habitant dans une commune rurale. Cette part n'est que de 9,91% pour les parisiens, et 15,96% pour l'ensemble de la population.

Note 1 : Ces parts de consommation sont obtenues grâce à l'enquête Budget de famille de l'Insee (la dernière occurrence de cette enquête date de 2006) ; les valeurs sont ajustées annuellement en fonction de l'évolution des prix.

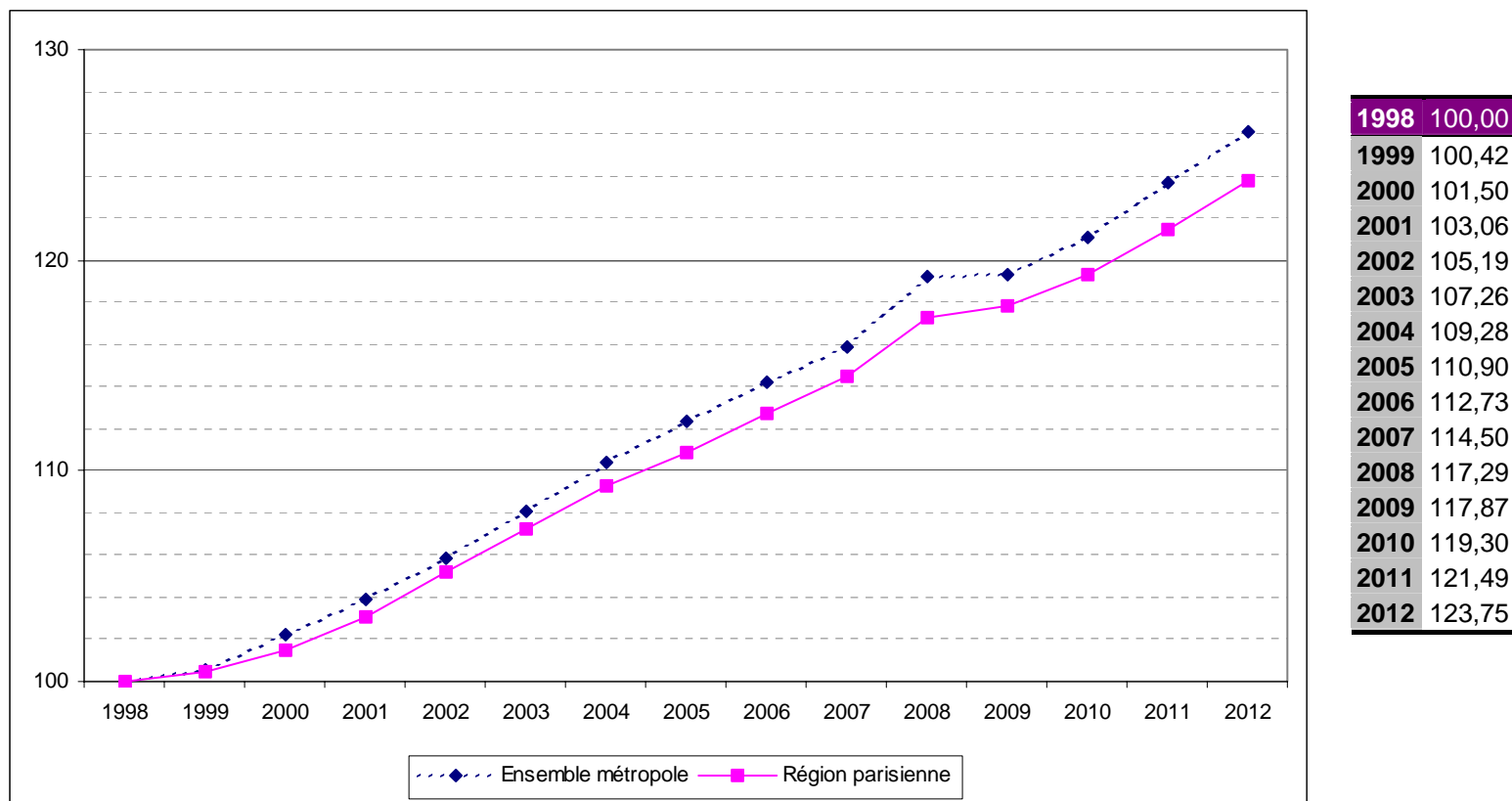
Note 2 : Dans les deux tableaux, on a indiqué en gras les parts de consommation qui sont plus élevées que pour la population totale, et en italique celles qui sont plus faibles.

Annexe B – Séries d'IPC par catégories « géographiques » de ménages

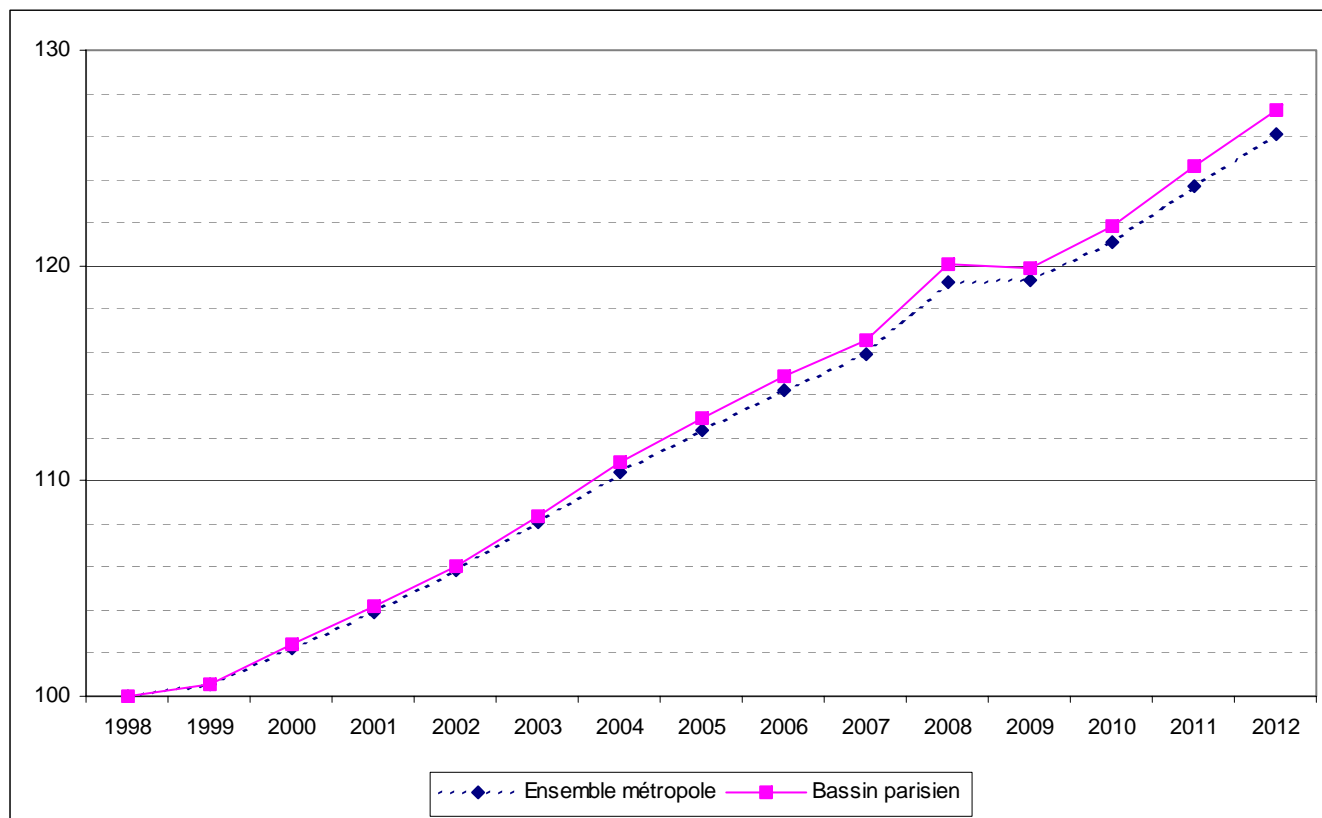
Tous les indices sont considérés en moyenne annuelle, avec une base 100 en année 1998.

Selon la région d'habitation (ZEAT)

A. IPC des résidents de la Région parisienne

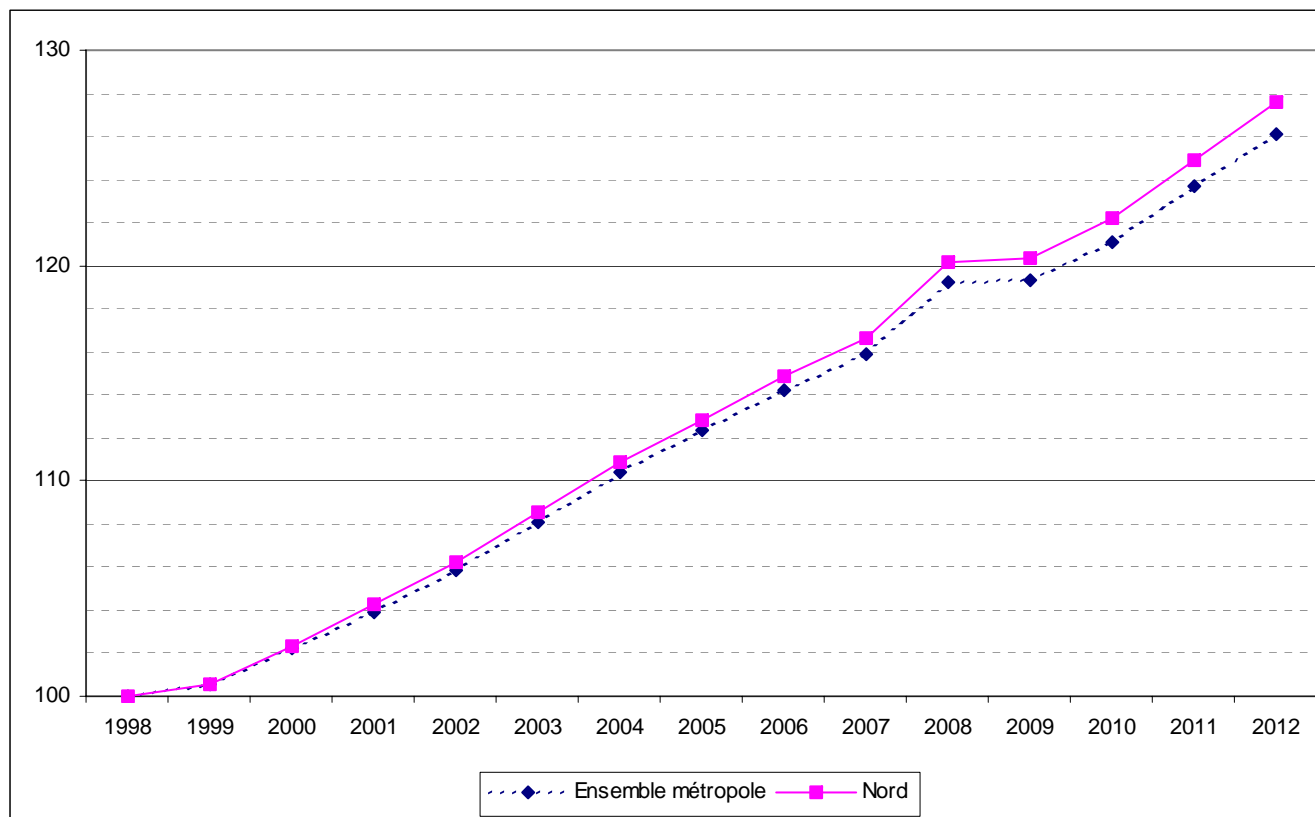


B. IPC des résidents du Bassin parisien



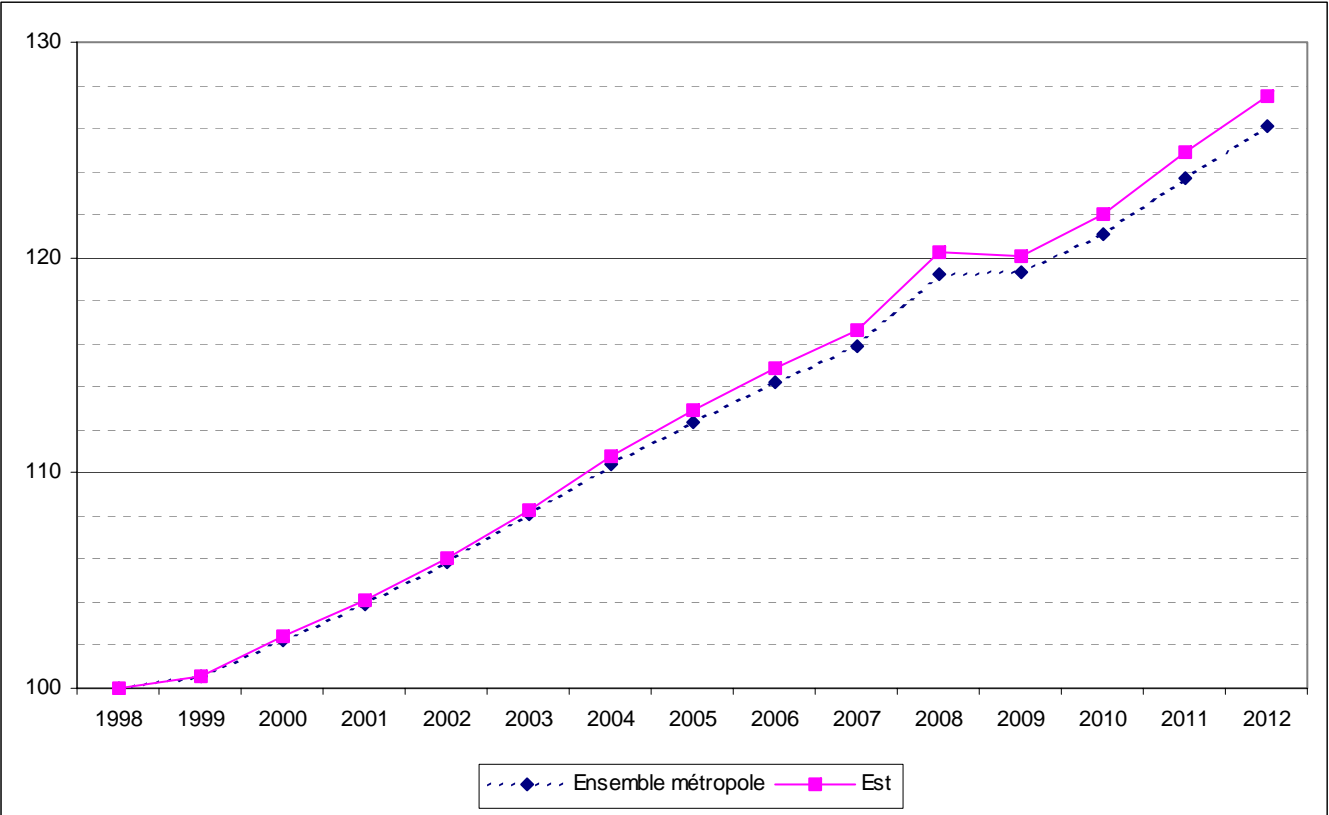
1998	100,00
1999	100,52
2000	102,42
2001	104,14
2002	106,06
2003	108,35
2004	110,87
2005	112,93
2006	114,88
2007	116,57
2008	120,04
2009	119,86
2010	121,85
2011	124,64
2012	127,19

C. IPC des résidents du Nord de la France



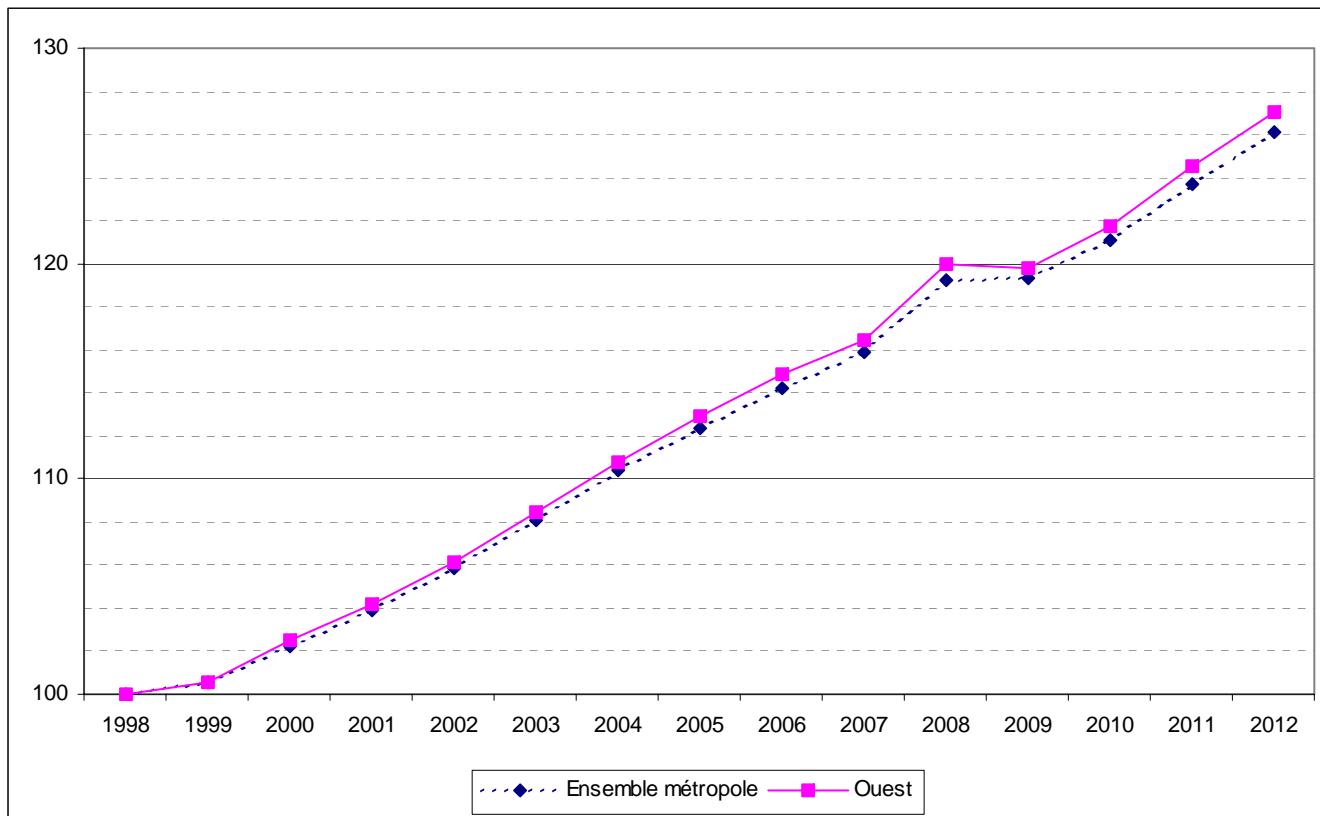
1998	100,00
1999	100,54
2000	102,35
2001	104,23
2002	106,22
2003	108,51
2004	110,91
2005	112,86
2006	114,88
2007	116,67
2008	120,15
2009	120,31
2010	122,20
2011	124,93
2012	127,55

D.IPC des résidents de l'Est de la France



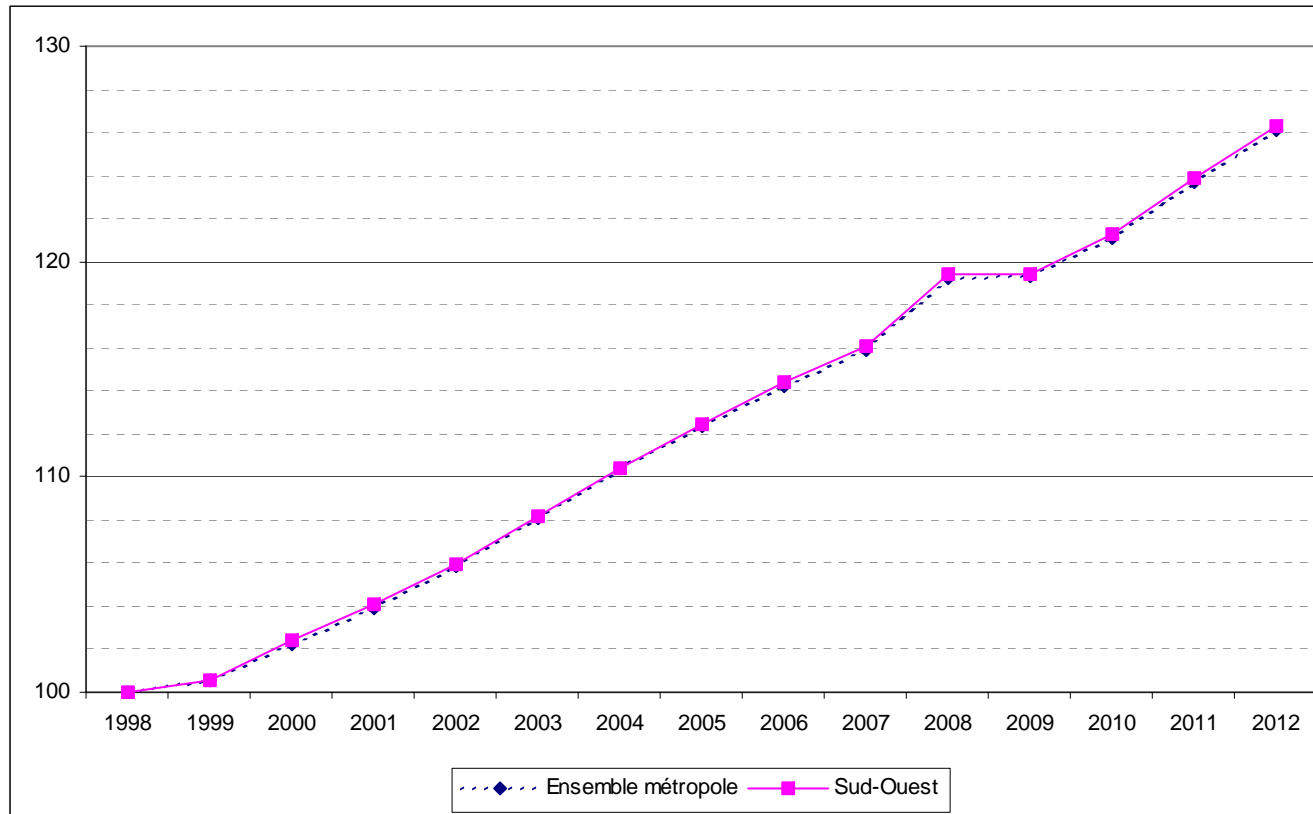
1998	100,00
1999	100,59
2000	102,46
2001	104,08
2002	106,01
2003	108,31
2004	110,80
2005	112,90
2006	114,88
2007	116,62
2008	120,24
2009	120,09
2010	122,06
2011	124,87
2012	127,45

E. IPC des résidents de l'Ouest de la France



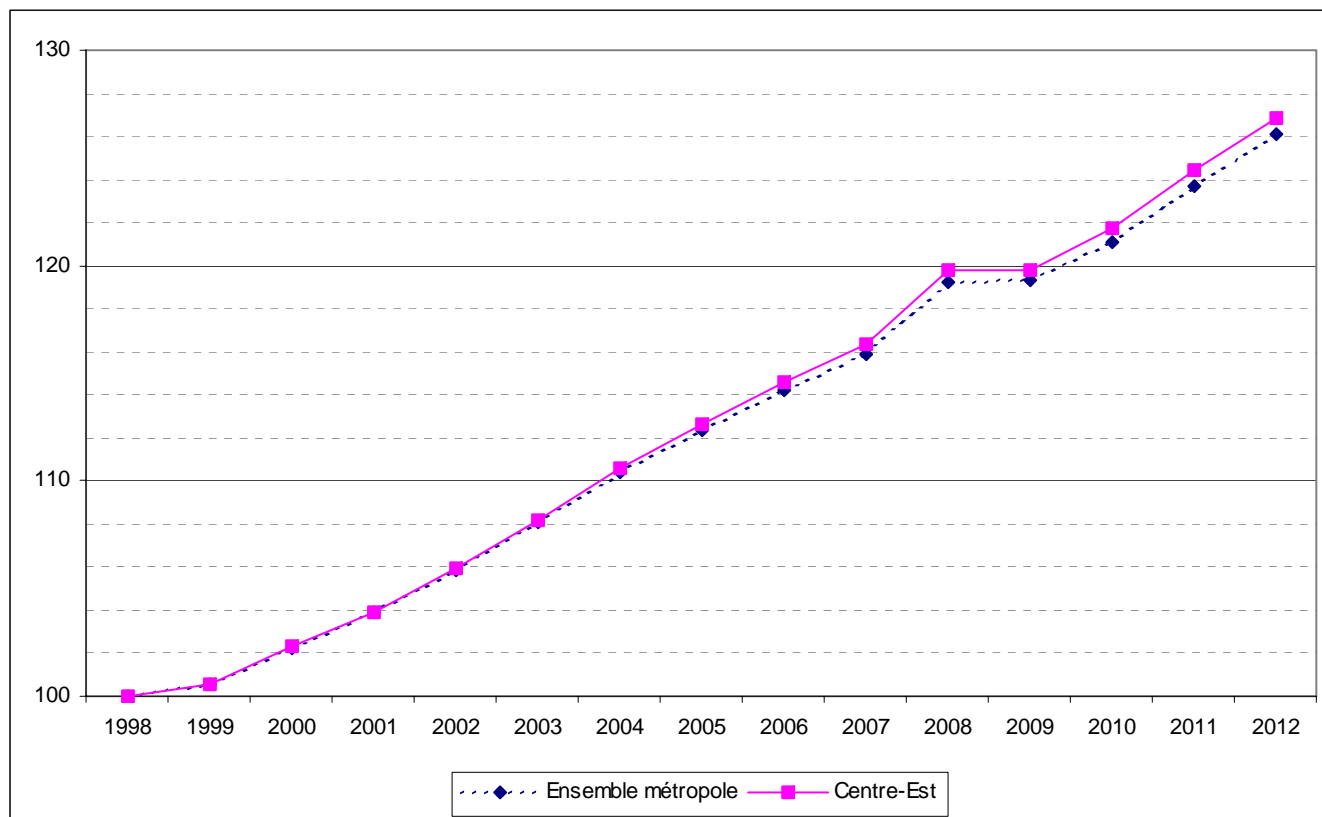
1998	100,00
1999	100,60
2000	102,54
2001	104,21
2002	106,13
2003	108,41
2004	110,82
2005	112,90
2006	114,83
2007	116,48
2008	119,95
2009	119,82
2010	121,76
2011	124,51
2012	127,03

F. IPC des résidents du Sud-Ouest de la France



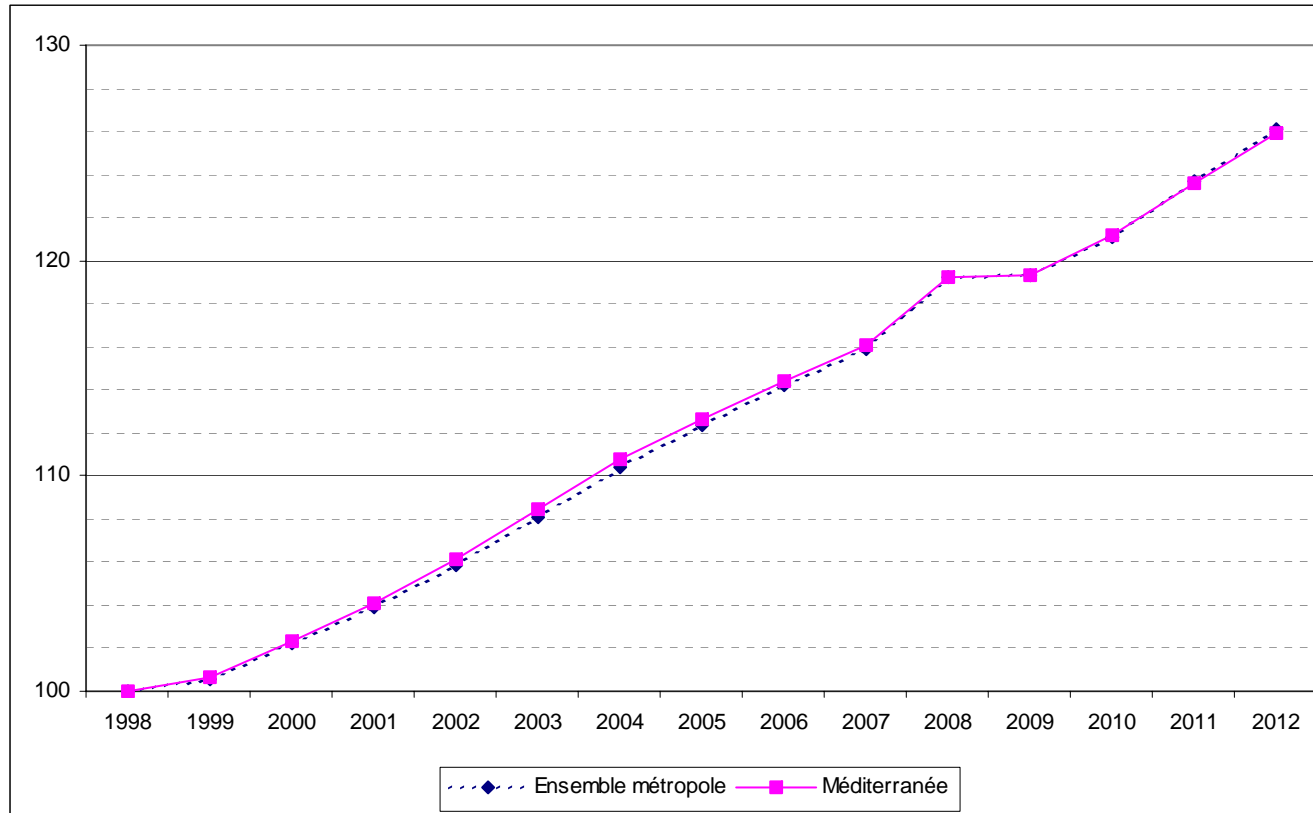
1998	100,00
1999	100,55
2000	102,41
2001	104,10
2002	105,99
2003	108,19
2004	110,43
2005	112,45
2006	114,37
2007	116,05
2008	119,40
2009	119,40
2010	121,25
2011	123,86
2012	126,30

G.IPC des résidents du Centre-Est de la France



1998	100,00
1999	100,58
2000	102,30
2001	103,94
2002	105,92
2003	108,17
2004	110,58
2005	112,66
2006	114,60
2007	116,35
2008	119,77
2009	119,80
2010	121,72
2011	124,39
2012	126,86

H. IPC des résidents des régions de la Méditerranée



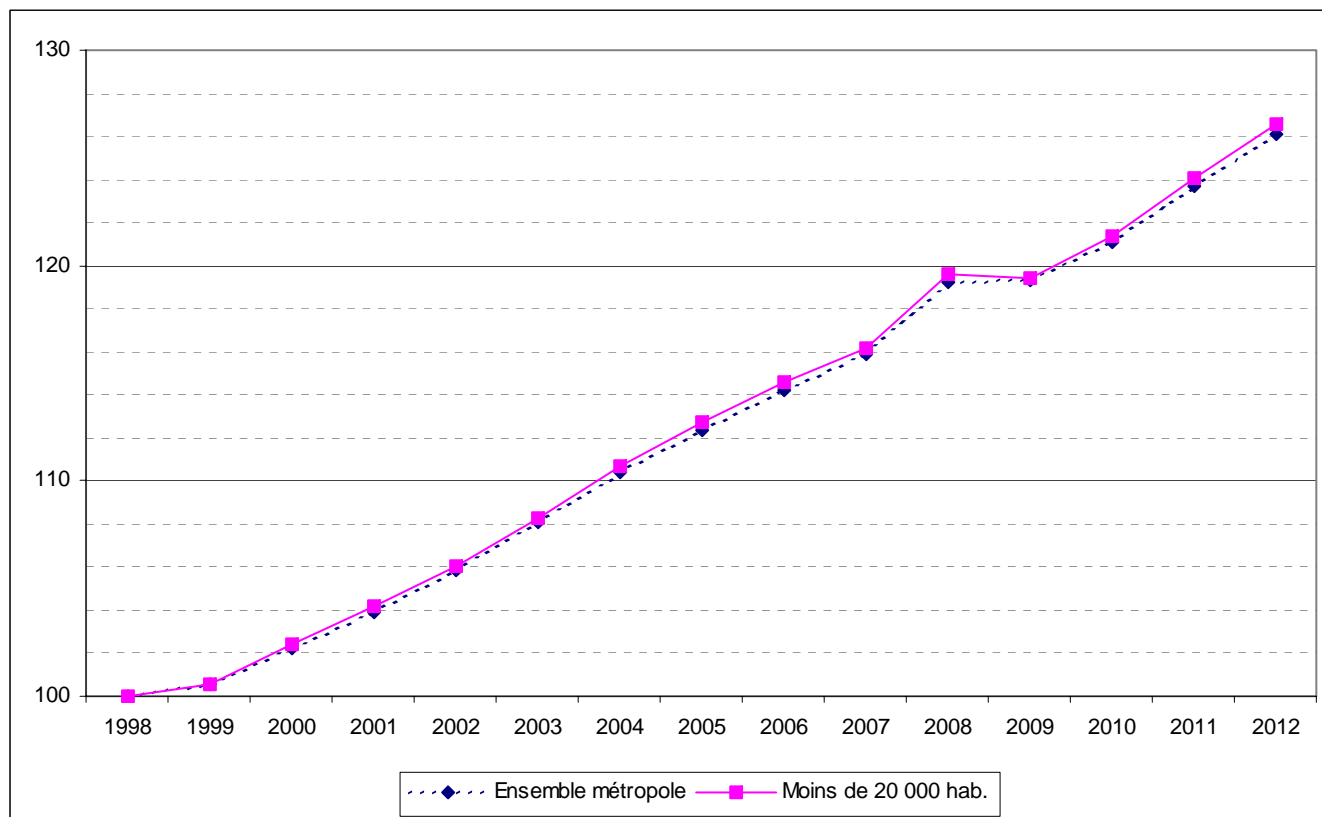
1998	100,00
1999	100,62
2000	102,34
2001	104,11
2002	106,15
2003	108,41
2004	110,74
2005	112,61
2006	114,40
2007	116,05
2008	119,22
2009	119,34
2010	121,13
2011	123,62
2012	125,94

Selon la taille de la commune de résidence

I. IPC des résidents de communes rurales

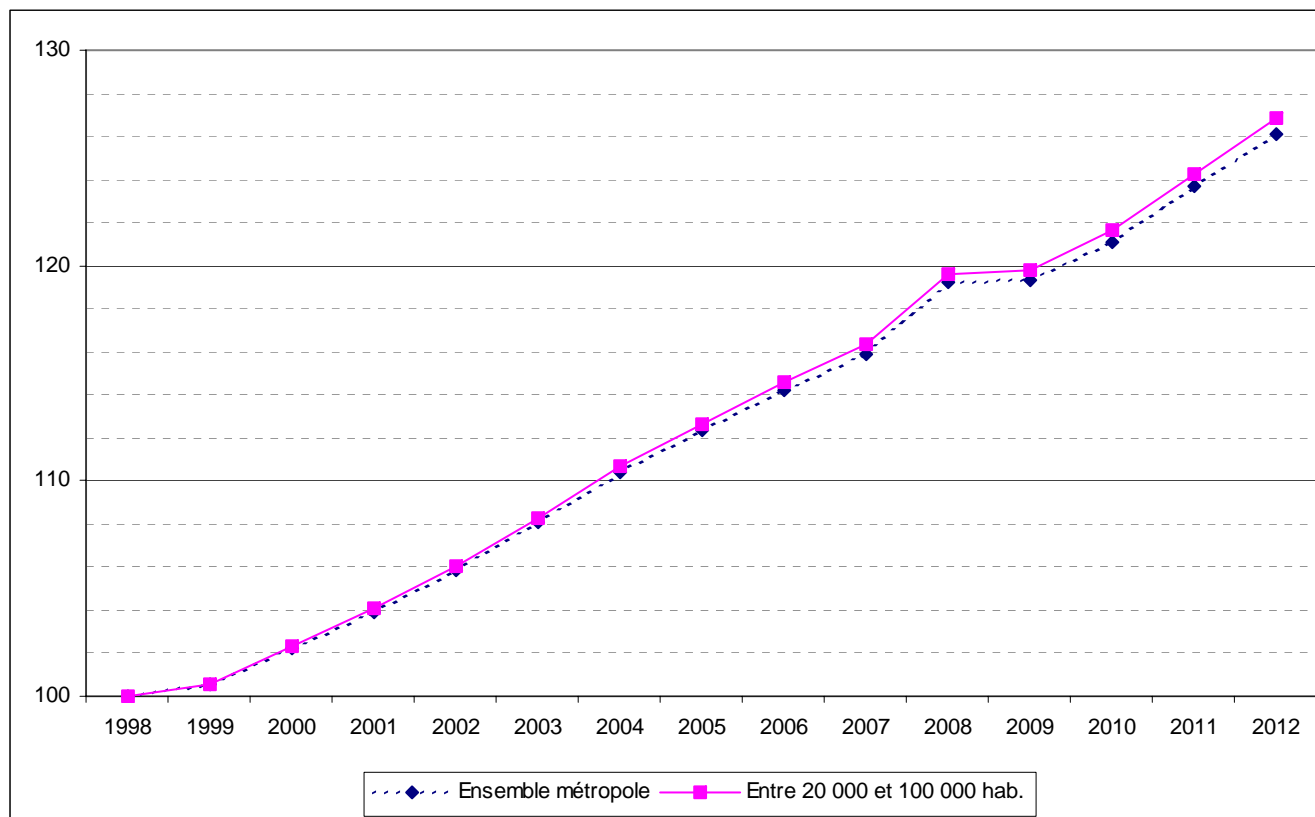


J. IPC des résidents d'unités urbaines de moins de 20 000 habitants



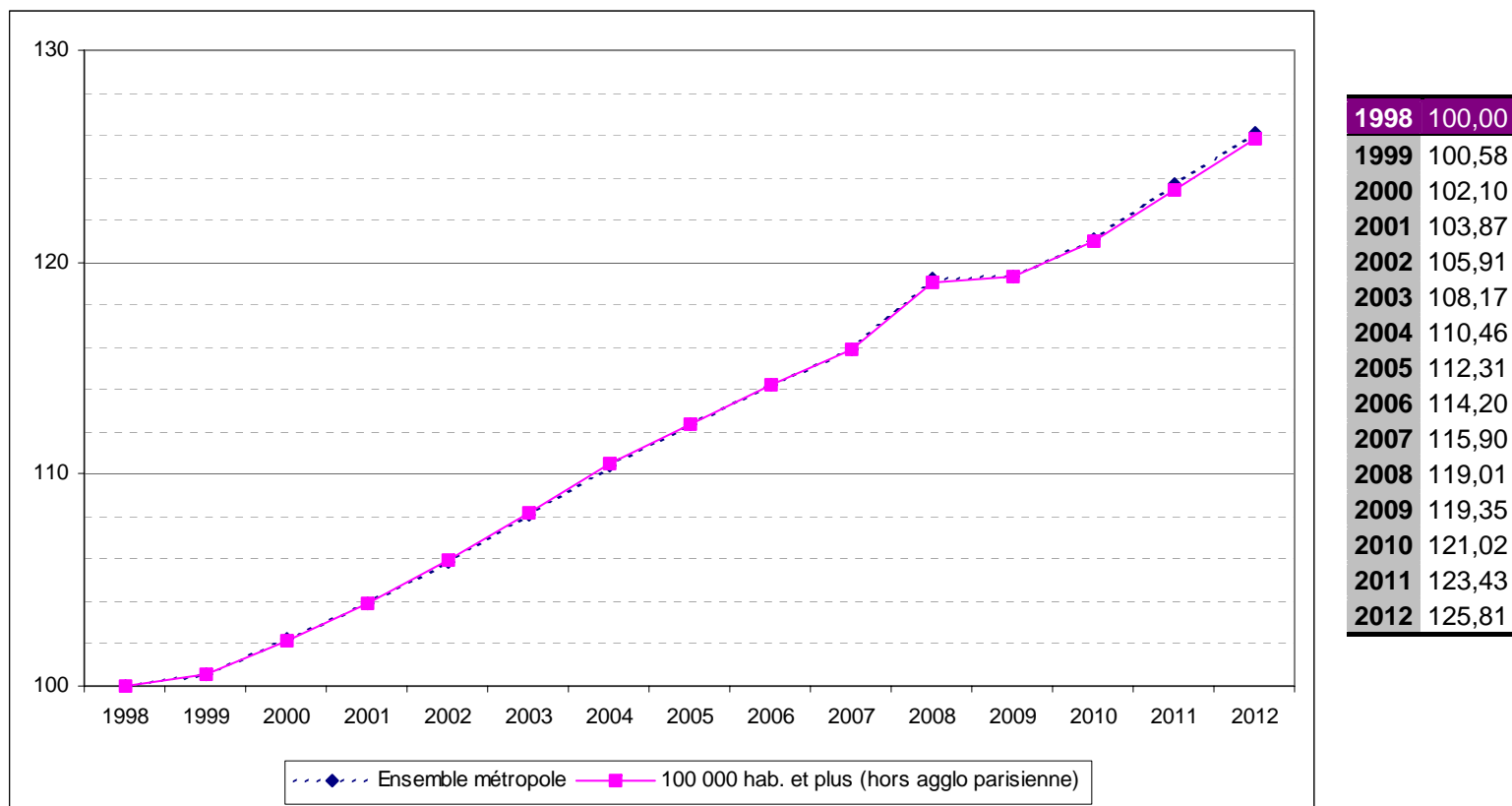
1998	100,00
1999	100,54
2000	102,45
2001	104,16
2002	106,07
2003	108,30
2004	110,67
2005	112,71
2006	114,58
2007	116,20
2008	119,63
2009	119,41
2010	121,35
2011	124,07
2012	126,53

K. IPC des résidents d'unités urbaines comprenant entre 20 000 et 100 000 habitants

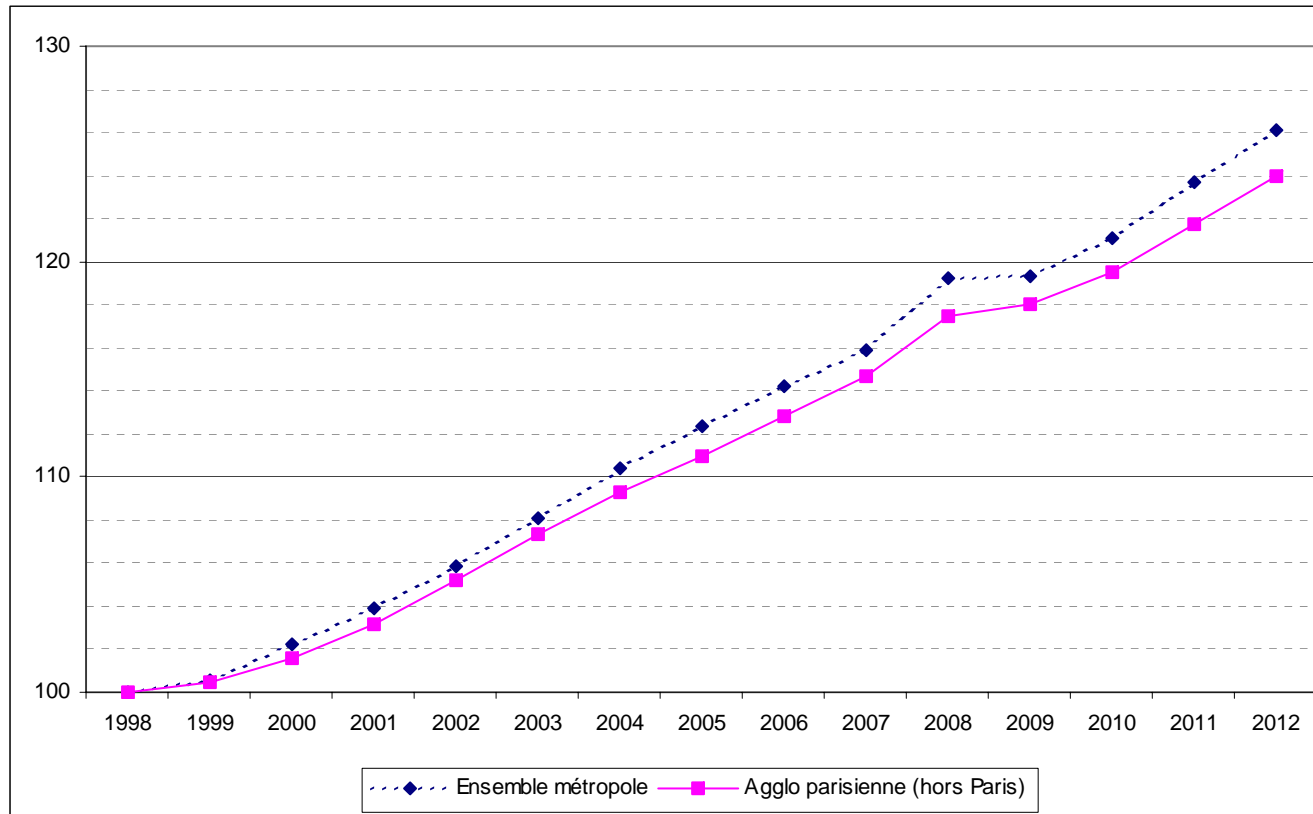


1998	100,00
1999	100,57
2000	102,31
2001	104,05
2002	106,02
2003	108,30
2004	110,72
2005	112,67
2006	114,61
2007	116,32
2008	119,64
2009	119,77
2010	121,66
2011	124,28
2012	126,80

L. IPC des résidents d'unités urbaines ayant plus de 100 000 habitants, hors unité urbaine de Paris

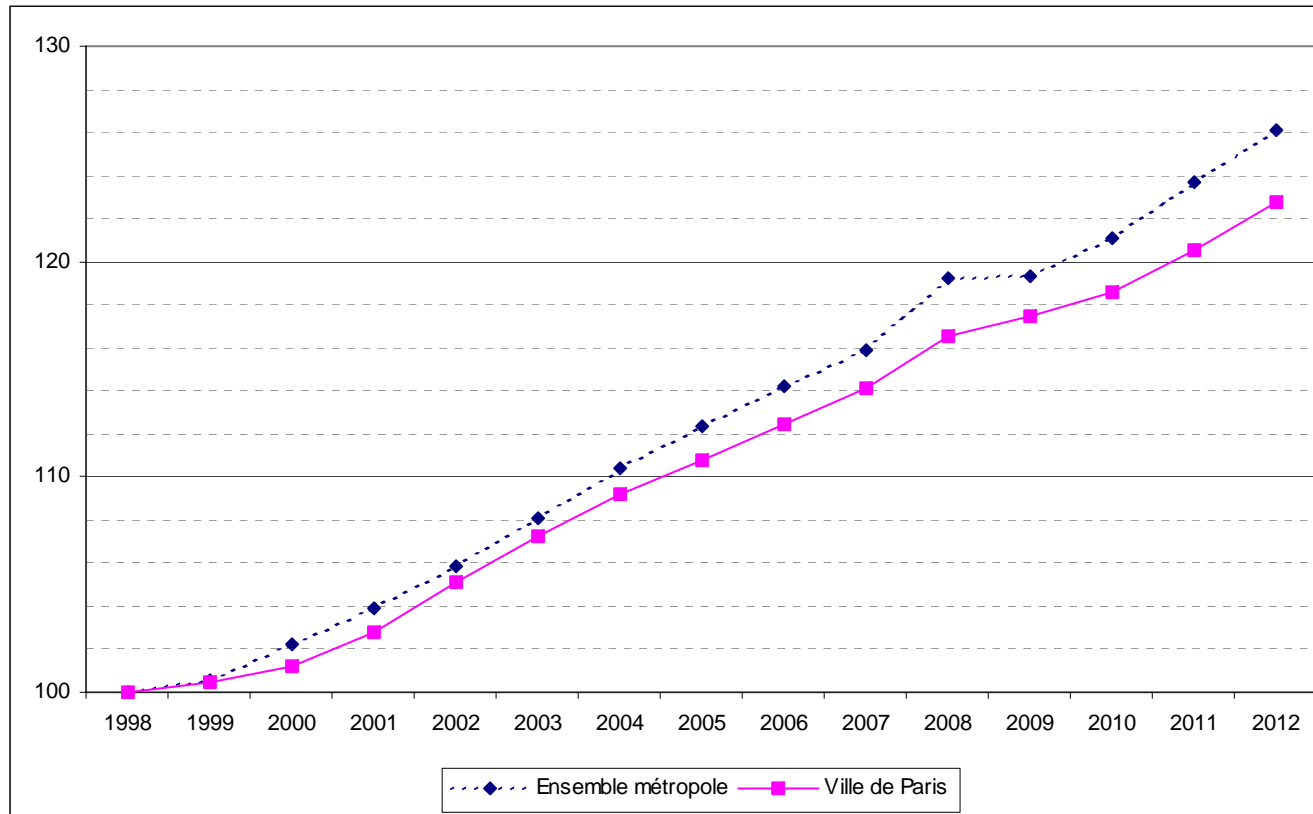


M.IPC des résidents de l'unité urbaine de Paris, hors ville de Paris



1998	100,00
1999	100,42
2000	101,54
2001	103,12
2002	105,23
2003	107,29
2004	109,33
2005	110,97
2006	112,83
2007	114,63
2008	117,50
2009	118,06
2010	119,52
2011	121,74
2012	123,98

N. IPC des résidents de la ville de Paris



1998	100,00
1999	100,50
2000	101,22
2001	102,78
2002	105,06
2003	107,23
2004	109,23
2005	110,75
2006	112,48
2007	114,16
2008	116,51
2009	117,42
2010	118,61
2011	120,54
2012	122,77